

<https://www.paris-normandie.fr/id522373/article/2024-05-14/insecurite-pollution-tension-la-...>

Par Paris-Normandie

6 min read

Insécurité, pollution, tension... La Ville de Louviers dit « stop » aux incivilités aux abords des écoles

Après concertation avec des parents et des riverains, la municipalité de Louviers a décidé de mettre en place un train de mesures pour rendre plus paisibles les abords des écoles.



Publié: 14 Mai 2024 à 07h10 Temps de lecture: 1 min

Qu'est-ce que le « school drive » ? Également appelée « school drop », cette expression anglo-saxonne désigne le fait, pour des parents, de s'arrêter sur la chaussée devant l'école de leur enfant pour l'y déposer avant de repartir. Ou, le soir, de procéder de la même manière pour reprendre l'élève.

Une pratique que la Ville de Louviers aimerait voir cesser. Parce qu'elle est gênante et peut même s'avérer dangereuse – même s'il n'y a heureusement pas encore eu d'accident – pour les autres usagers de la voie : « insécurité, pollution, tension » sont les principaux points mis en avant par la ville.

Zone limitée à 20 km/h

Comment la Ville de Louviers va-t-elle s'y prendre ? Lors d'un point presse tenu devant l'école Jean-Moulin, rue du Gril, le maire, François-Xavier Priollaud, accompagné de plusieurs adjointes et de deux membres de la police municipale, a tenu à s'expliquer.

Les mesures envisagées, après concertation avec les parents mais aussi les riverains de la rue du Gril, se veulent « *une solution efficace* ». Déjà en place dans plusieurs villes, et concernant pour l'instant l'école Jean-Moulin, elles consistent, depuis le lundi 6 mai 2024, en la mise en place d'une zone 20 (km/h) aux abords de cette école : rue Trinité, rue Tarabit, rue des Pénitents, rue du Gril. Et un arrêté municipal du 26 avril 2024 interdit l'arrêt – hors emplacements de stationnement – des véhicules sur la chaussée des quatre rues en question.

135 € d'amende

Et, à titre expérimental, du samedi 1^{er} juin 2024 au dimanche 30 juin 2024, la rue Trinité, devant l'école Jean-Moulin, sera interdite à la circulation de 8 h à 8 h 45 et de 16 h à 16 h 45. Par ailleurs, précise le maire, « *tous les enfants de l'école ont reçu un gilet jaune réfléchissant* » pour les rendre plus visibles, qu'ils soient à pied ou à vélo et « *les trajets empruntés par les écoliers vont être matérialisés par de la peinture* ».

Qu'arrivera-t-il aux automobilistes récalcitrants ? Même si la prévention est davantage mise en avant que la répression, le non-respect des arrêtés municipaux peut coûter 135 €... Dans un proche avenir, les policiers municipaux pourront verbaliser les contrevenants grâce aux captures d'images des caméras de vidéosurveillance, qui seront installées.

Comme l'a fait remarquer Laura Chandellier, chargée de la Participation citoyenne à la Ville, l'école Jean-Moulin accueille 250 élèves, dont une grande partie se rendent à pied à leur école. Et il y a « *143 places de parking à proximité* ». Sans même compter celui du magasin Sports 2000...

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Louviers (Eure)